



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mai 2025

Délibération n° 38-2025
Rapporteur : Louis CHOAIN

Votants pour : 26
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE.

Pouvoirs : Camille DAEL à Frédérique PARIS, Guillaume WIENER à Jocelyn COUASNON, Pascal SEJOURNE à Marie-Lyne VAGNER, Pierre BIBET à Sara FERAUD, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Julien LEFEVRE à Sabrina BECHET, Sandrine BOZEC à Pascal GRIHAULT

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN

Date de la convocation : Mercredi 21 mai 2025

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION SUR L'OPERATION « RUE LOUIS GILLAIN » BERNAY 27 – PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTIONS 2022-2026

Exposé des motifs :

La municipalité souhaite mobiliser l'EPF Normandie pour la réalisation d'une étude flash sur un îlot dégradé, stratégique et mutable situé en entrée de ville, sis rue Louis Gillain. Cette sollicitation s'inscrit dans la continuité d'une étude de programmation réalisée en partenariat avec l'EPF Normandie, qui a amené la Collectivité à constater la présence inadaptée de ces bâtiments qui dénature l'entrée de ville.

La Ville demande ainsi un accompagnement pour mieux appréhender les possibilités offertes par ce foncier ainsi que les implications financières liées à la restructuration de ce site pour y développer notamment une offre de logements et de stationnements. Cette dernière devra s'inscrire dans le paysage architectural et urbain du secteur, tout en appréhendant les enjeux de renaturation et de topographie de secteur. L'étude devra éclairer la pertinence d'une maîtrise foncière, selon les conclusions sur la faisabilité du projet. Le cas échéant, la prise en charge foncière par l'EPF Normandie fera alors l'objet d'un avenant à la présente convention.

Il est à noter que le coût total de la démarche d'étude-flash est financé à 100 % par l'EPF Normandie, dans un plafond maximal de 20 000 € HT.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention d'intervention sur l'opération « rue Louis Gillain » Bernay (27), programme pluriannuel d'intervention 2022-2026 pour une étude flash îlot rue Louis Gillain.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le projet de convention ci-annexée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER la convention d'intervention sur l'opération « rue Louis Gillain » à Bernay, programme pluriannuel d'intervention 2022-2026.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant, notamment les avenants

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 28/05/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

